



PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CCP des contractuels SURV. et ACC. de Toulouse

CCP
46

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00	au 08/12/2022 à 17h00
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	9 853	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
B. Nombre de votants	B =	1 454	
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	47	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	1 407	
			Nombre de listes présentées 12 Nombre de sièges à pourvoir P = 6 Quotient électoral (2 décimales) $G = \frac{D}{P} = \frac{1\,407}{6} = 234,50$

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote		
NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature
MAEST Laurent	Président	
RUFAS Frédéric	Secrétaire	
THORANTE AZAUX Sylvie	Délégué de liste SNALC	
Mouchard	Délégué de liste FSU	
AMR HAR	CGT Educ	
LENDRES Jérôme	Sgen CFDT	
LEPOINT Cyril	SE Unsa	
Salat Valérie	Secrétaire	



PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CCP des contractuels SURV. et ACC. de Toulouse

CCP
46

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00	au 08/12/2022 à 17h00
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	9 853	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
B. Nombre de votants	B =	1 454	
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	47	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	1 407	
			Nombre de listes présentées 12 Nombre de sièges à pourvoir P = 6 Quotient électoral (2 décimales) $G = \frac{D}{P} = \frac{1\,407}{6} = 234,50$

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			Nombre d'élus titulaires par liste
				1er siège	2ème siège	3ème siège	
				SNAPEN AESH en action!	SNAPEN	57	
SE-Unsa Votre allié du quotidien	SE-UNSA	151	0			0	
SINDICATU DI I TRAVAGLIADORI CORSI	STC Education	1	0			0	
AVEC LA FSU POUR GAGNER	FSU	456	1	1° - 228,00		5° - 152,00	3
CGT Educ'action - Toulouse CCP AED et AESH	CGT Educ'action	164	0			4° - 164,00	1
SNALC De l'école au supérieur	SNALC	212	0		2° - 212,00		1
Sncl - Sies - SAGES AUTONOMES et INDEPENDANTS		3	0				0
FNEC FP FORCE OUVRIERE	FO-FNECFP	188	0			3° - 188,00	1
Action & Démocratie CFE-CGC	Action et Démocratie CFE-CGC	2	0				0
Sgen-CFDT Agir pour tous	Sgen-CFDT	106	0				0
Sud éducation - Solidaires	SUD	64	0				0
CFTC ENS. PUBLIC ET RECHERCHE	CFTC	3	0				0

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)
SNCL-SIES-SAGES	SIES	SIES	46,00 %
SNCL-SIES-SAGES	SNCL	SNCL	53,00 %
SNCL-SIES-SAGES	SAGES	SAGES	1,00 %

FR LM

CC

AA SOIC XOT

JL.

Paraphe des membres du bureau de vote (excepté pour la dernière page)

ELEMENTS STATISTIQUES PORTES AU PV CCFA

En amont des opérations de vote :

- La distribution des notices de vote a pu se faire dans certains EPLE sans remise contre signature ; il en est de même lorsque les notices ont été adressées par La Poste, avec des écarts de pratiques relevées suivant les émetteurs de ces courriers : courrier à domicile, EPLE tête de PIAL, EPLE de rattachement, et notice mise à disposition à distance du lieu d'exercice.
- Certains EPLE n'ont jamais reçu les notices de vote, tout comme certaines catégories de collègues, exclu.es a priori de l'envoi de ces notices : remplaçants, AESH, personnels précaires en général. L'ensemble de ces collègues a dû s'en remettre à la procédure de réassort.
- Difficultés prolongées à établir et compléter les listes électorales, sans assurance au final que ces listes soient totalement fiables.

Durant la campagne électronique :

- de très nombreux EPLE n'ont pas procédé à l'affichage réglementairement prévu des listes de candidatures, des professions de foi, ni les affiches relatives à la publicité du vote malgré des mises en garde spécifiques et des alertes répétées
- certaines organisations ont eu la possibilité de poster deux voire trois envois de messages électroniques durant la période de campagne électronique.
- Communication institutionnelle insuffisante vis à vis de l'ensemble des électrices et électeurs pour informer sur la tenue du vote et ses modalités ;
- de très nombreux EPLE n'ont pas procédé à l'affichage réglementairement prévu des listes de candidatures, des professions de foi, ni les affiches relatives à la publicité du vote malgré des mises en garde spécifiques et des alertes répétées
- envoi d'un nombre excessif de mails sur les boîtes des écoles, dont beaucoup ne concernaient même pas les directeurs et directrice, qui a brouillé les messages sur le processus électoral

Durant le vote :

- la liste des kiosques de vote mis en place dans certains sites ne couvrait pas la totalité des EPLE de l'académie, privant potentiellement de possibilité de vote des électeurs présents sur site.
- de très nombreux EPLE n'ont pas procédé à l'affichage réglementairement prévu des listes de candidatures, des professions de foi, ni les affiches relatives à la publicité du vote malgré des mises en garde spécifiques et des alertes répétées
- des perturbations de l'accès à la solution de vote ont été relevées à plusieurs reprises durant la période de vote
- problèmes récurrents de réassorts qui ne marchent pas (temps de latence, code reçu refusé nécessitant un 2ème réassort), ou dont les envois sont bloqués par les FAI recepteurs, car considérés comme spam
- des difficultés, voire impossibilité d'accès aux messageries professionnelles, notamment pour les collègues ayant déjà disposé d'une telle adresse, ou en disposant dans le Supérieur.

Élection des représentants du personnel à la commission consultative paritaire des agents contractuels exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves de l'académie de Toulouse

SCRUTIN DU 8 DÉCEMBRE 2022

Réunion du 8 décembre 2022

PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 novembre 2022, le bureau de vote réuni le jeudi 8 décembre 2022, à 23 heures 05, au rectorat de Toulouse sis 75 rue Saint Roch 31400 Toulouse, proclame les résultats électoraux suivants :

A. Composition du bureau de vote

Président : Monsieur Laurent MACH, SGA-DRH

Secrétaire : Madame Valérie SALAT, Directrice DPATE

Délégués des listes :

1. Messieurs Michel VAN DEN BERGHE et Gérard LENFANT, délégués titulaire et suppléant de la liste SNAPEN
2. Messieurs Cyril LEPOINT et François DALVERNY, délégués titulaire et suppléant de la liste SE-UNSA
3. Messieurs Jean-Pierre LUCIANI et Etienne SANTUCCI, délégués titulaire et suppléant de la liste STC Education
4. Monsieur Xavier MOUCHARD et Madame Carine RIOS, délégués titulaire et suppléante de la liste FSU
5. Monsieur Abdallah AMGHAR, délégué titulaire de la liste CGT Educ'action
6. Madame Sylvie MORANTE-CAZAUX et Monsieur Pierre VAN OMMESLAEGHE, délégués titulaire et suppléant de la liste SNALC
7. Messieurs Thibaut LEMOINE et Norman GOURRIER, délégués titulaire et suppléant de la liste SNCL-SIES-SAGES
8. Monsieur Christian ROBERT, délégué titulaire de la liste FNEC FP FO
9. Monsieur Laurent BOUVIER, délégué titulaire de la liste Action et Démocratie CFE-CGC
10. Messieurs Jérôme LENDRES et Cyril MAZZON, délégués titulaire et suppléant de la liste SGEN-CFDT
11. Madame Dominique BURLOT et Monsieur Bruno SENTENAC, délégués titulaire et suppléant de la liste SUD Education
12. Monsieur Fabrice LABROUSSE, délégué titulaire de la liste CFTC Enseignement public et recherche

B. Résultats du dépouillement

Données générales

Nombre des électeurs inscrits :	9853
---------------------------------	-------------

CL
J. L.
Ul

Nombre des votants :	1454
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	47
Nombre de suffrages valablement exprimés :	1407
Nombre de sièges	6

Listes en présence

Listes en présence	SNAPEN	SE-UNSA	STC Education	FSU	CGT Educ'action	SNALC	SNCL-SIES-SAGES
Nombre de voix	57	151	1	456	164	212	3

Listes en présence	FNEC FP FO	Action et Démocratie CFE-CGC	SGEN-CFDT	SUD Education	CFTC Enseignement public et recherche
Nombre de voix	188	2	106	64	3

C. Calcul du nombre de sièges attribués à chaque liste en présence

Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) =

234,50

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
SNAPEN	0
SE-UNSA	0
STC Education	0
FSU	1
CGT Educ'action	0
SNALC	0
SNCL-SIES-SAGES	0
FNEC FP FO	0
Action et Démocratie CFE-CGC	0
SGEN-CFDT	0
SUD Education	0
CFTC Enseignement public et recherche	0

201

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE (A) sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir (B) répartis selon la règle du QE =

1/6

Nombre de sièges restant à pourvoir (B) – (A) =

5

Etape 3 : répartition selon la plus forte moyenne (PFM) si nécessaire :

Attribution du siège n°_2

Listes en présence	Plus forte moyenne
SNAPEN	57
SE-UNSA	151
STC Education	1
FSU	228
CGT Educ'action	164
SNALC	212
SNCL-SIES-SAGES	3
FNEC FP FO	188
Action et Démocratie CFE-CGC	2
SGEN-CFDT	106
SUD Education	64
CFTC Enseignement public et recherche	3

La liste ...FSU.... a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n°_2_____.

Attribution du siège n°_3_____

Listes en présence	Plus forte moyenne
SNAPEN	57
SE-UNSA	151
STC Education	1
FSU	152
CGT Educ'action	164

LM

SNALC	212
SNCL-SIES-SAGES	3
FNEC FP FO	188
Action et Démocratie CFE-CGC	2
SGEN-CFDT	106
SUD Education	64
CFTC Enseignement public et recherche	3

La liste ... SNALC a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 3.

Attribution du siège n° 4

Listes en présence	Plus forte moyenne
SNAPEN	57
SE-UNSA	151
STC Education	1
FSU	152
CGT Educ'action	164
SNALC	106
SNCL-SIES-SAGES	3
FNEC FP FO	188
Action et Démocratie CFE-CGC	2
SGEN-CFDT	106
SUD Education	64
CFTC Enseignement public et recherche	3

La liste ... FO a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 4.

LM

Attribution du siège n°_5_

Listes en présence	Plus forte moyenne
SNAPEN	57
SE-UNSA	151
STC Education	1
FSU	152
CGT Educ'action	164
SNALC	106
SNCL-SIES-SAGES	3
FNEC FP FO	94
Action et Démocratie CFE-CGC	2
SGEN-CFDT	106
SUD Education	64
CFTC Enseignement public et recherche	3

La liste CGT a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n°_5_.

Attribution du siège n°_6_

Listes en présence	Plus forte moyenne
SNAPEN	57
SE-UNSA	151
STC Education	1
FSU	152
CGT Educ'action	82
SNALC	106
SNCL-SIES-SAGES	3
FNEC FP FO	94

LM

Action et Démocratie CFE-CGC	2
SGEN-CFDT	106
SUD Education	64
CFTC Enseignement public et recherche	3

La liste ...FSU a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n°_6_.

Résultats :

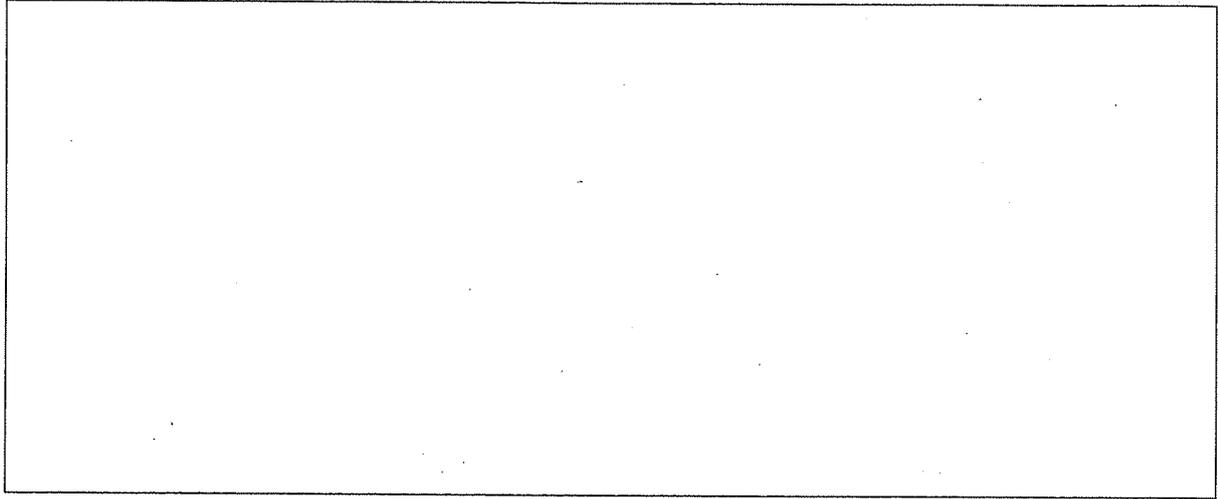
Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
SNAPEN	0
SE-UNSA	0
STC Education	0
FSU	3
CGT Educ'action	1
SNALC	1
SNCL-SIES-SAGES	0
FNEC FP FO	1
Action et Démocratie CFE-CGC	0
SGEN-CFDT	0
SUD Education	0
CFTC Enseignement public et recherche	0

D. Représentants des organisations syndicales proclamés élus

Sans objet

E. Observations

LM



F. Emargements

Le président
Laurent MACH

Le secrétaire
Valérie SALAT

Les délégués de listes ou leurs suppléants

Christophe ROBERT

A. MIGNAN

C. Lepoint

Mamadou X

LENDRES - J

Sylvie Morante Casasse

